

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 58 du 31 juillet 2020**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

#### **DÉCISION N° 1321/ARM/CEMM**

portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 22 juillet 2020

## DÉCISION N° 1321/ARM/CEMM portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 22 juillet 2020

NOR A R M B 2 0 5 4 6 9 6 5

---

*Référence(s) :*

- [Circulaire N° 249/DEF/CEMM du 13 mai 2004 relative à la symbolique militaire.](#)
- [Décision N° 1206/ARM/CEMM du 06 juillet 2020 portant renommage des unités de fusiliers marins.](#)

Lettre n° 203 ARM/ALFUSCO/AL du 16 juillet 2020 (n.i. BO)

Lettre n° 00503131 ARM/SGA/SHD/DHS/DSD/BSM du 21 juillet 2020 (n.i. BO).

*Pièce(s) jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :*

BOEM [141.6.](#)

*Référence de publication :*

---

1. Le motif symbolique et le fanion du bataillon de fusiliers marins de Morsier, tels que décrits dans l'annexe, sont respectivement homologués sous les numéros M 1030 et M 2020.7.
2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'amiral,  
chef d'état-major de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

**ANNEXE**

## ANNEXE I.

### DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE ET DU FANION DU BATAILLON DE FUSILIERS MARINS DE MORSIER.

#### 1. DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE DU BATAILLON DE FUSILIERS MARINS DE MORSIER

Le motif symbolique a déjà fait l'objet d'une homologation par décision n° 377 DEFICEMICAB du 23 septembre 1998 (n.i. BO).



#### 1.1. Description héraldique;

ECU français moderne d'argent à un écu français ancien mi parti d'or à dextre aux armes du Sieur de Rostellec (corne d'abondance d'azur et de gueules) et mi parti d'argent aux hermines de sable à senestre. L'écu ancien broche un sous marin de sable, passant, l'avant légèrement incliné broche le bras et la patte dextre de l'ancre. Le tout brochant une ancre marine cuivrée, câblée d'or, posée en pal, à deux fusils d'or stylisés entrecroisés brochant l'organeau et le jas de celle-ci.

#### 2. DESCRIPTION DU FANION DU BATAILLON DE FUSILIERS MARINS DE MORSIER

##### 2.1. Dimensions

Fanion de type G, frangé or.

Guidant 30 cm, battant 40 cm.



### 2.2. Revers (Hampe à droite)

Fond bleu portant en son centre le motif symbolique du bataillon de fusiliers marins de Morsier, accompagné au canton dextre supérieur d'une croix de lorraine de gueules avec un fin liseré d'or.

### 2.3. Avers (Hampe à gauche)

Fond bleu clair à deux ancres de marine de gueules passées en sautoir, accompagnées en chef de l'inscription en lettres capitales d'or incurvées avec empiètement "BATAILLON DE FUSILIERS MARINS", à la pointe de l'inscription en lettres capitales d'or avec empiètement placée horizontalement "DE MORSIER". Le numéro du fanion sera obligatoirement reproduit en haut de la partie de étoffe attachée à la hampe, sur le revers.

Conformément aux prescriptions de la [circulaire de première référence](#), point 6 alinéa 4 et point 7 alinéa 2, un exemplaire de chacune des réalisations comportant le motif symbolique (tape de bouche, insigne, etc.) ainsi qu'une photo numérique en couleur de l'avers et du revers du fanion prise sur fond blanc devront être adressés au service historique de la défense (clotilde1.rouvillain@intradef.gouv.fr - nathanaelle.victoire@intradef.gouv.fr).

## 3. CODE COLORIMÉTRIQUE

CORRESPONDANCE HÉRALDIQUE	COULEURS	CODE CMNJ
D'ARGENT	BLANC	0-0-0-0
D'AZUR FONCÉ	BLEU FONCÉ	95-70-30-10
D'AZUR CLAIR	BLEU CLAIR	63,86-17,16-14,64- 0,67
DE SABLE	NOIR	100-100-100-100
DE TANNE	MARRON/CAUIVRE	17,74-72,13-100- 6,43
DE GUEULES	ROUGE (avers)	18,65-100-85,5- 10,17
	ROUGE (revers)	0-94,58-91,28-0
D'OR	JAUNE	6,61-18,48-90,48- 0,18